

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET AUTORISATION UNIQUE, AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES, CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENATURATION ET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE BIÈVRE SUR LES COMMUNES DE BIÈVRES ET D'IGNY, SOLLICITÉES PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE.

Par arrêté n° 2018-PREF/DCPPAT/BUPPE/013 du 14 février 2018, la Préfète de l'Essonne a décidé de soumettre ce projet à enquête publique de 31 jours consécutifs qui se déroulera **du lundi 12 mars 2018 à 9h au mercredi 11 avril 2018 inclus jusqu'à 17h30**.

CONSULTATION DU PROJET : le dossier d'enquête et un registre seront à la disposition du public au :

centre technique municipal de la Mairie d'IGNY, siège principal de l'enquête, (8 rue Ampère) :

- lundi, mardi, mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- jeudi : de 9h à 12h,
- vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h15.

service urbanisme de la Mairie de BIEVRES, (place de la Mairie) :

- lundi de 14h30 à 17h30,
- mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30,
- jeudi et samedi de 8h30 à 12h30.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne (www.essonne.gouv.fr – rubrique Publications/Enquêtes publiques/Eau/Autres autorisations/RIVIERE-BIEVRE-SIAVB)

Une tablette sera mise gratuitement à disposition à la mairie d'Igny aux horaires d'ouverture au public.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. François NAU, ingénieur général des Ponts et Chaussées, se tiendra à la disposition du public :

à la Mairie d'IGNY :

- le lundi 12 mars 2018 de 9h à 12h,
- le mercredi 4 avril 2018 de 9h à 12h,
- le mercredi 11 avril 2018 14h30 à 17h30.

à la Mairie de BIEVRES :

- le samedi 24 mars 2018 de 9h30 à 12h30,
- le samedi 31 mars 2018 de 9h30 à 12h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au pétitionnaire (M. MARANT - tél : 01 69 33 10 10).

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public. Elles pourront être soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition en mairies de Bièvres et d'Igny,
- déposées, par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible sur la tablette mise à disposition à la mairie d'Igny (siège de l'enquête) ou via le site internet des services de l'État en Essonne, du lundi 12 mars 2018 à 9h00 au mercredi 11 avril 2018 jusqu'à 17h30,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences,
- adressées au commissaire enquêteur par courrier envoyé au siège de l'enquête en mairie d'Igny. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Igny dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit le mercredi 11 avril 2018 avant 17h30), ou par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 11 avril 2018 avant 17h30 à l'adresse suivante : pref91-rivierebievresiavb@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur les registres papier seront consultables à la mairie d'Igny, siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** en mairies de Bièvres et d'Igny, ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne et à la sous-préfecture de Palaiseau.

DÉCISION : conformément aux dispositions des articles L.211-7 et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, la Préfète de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet et une décision déclarant ou refusant l'intérêt général de l'opération.